

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.712-2,

- L.613-2

- D.612-2 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 5 mai 2015 créant le Diplôme d'Université Préparation aux Métiers et Concours des Bibliothèques,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT Nancy-Charlemagne

ARRÊTE

Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Préparation aux Métiers et Concours des Bibliothèques, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- Samuel CRUZ-LARA, MCF, Directeur de l'IUT Charlemagne - Président
- Yanne GOURVIL-LE PERRON, MCF, Directrice adjointe de l'IUT
- Gêrôme CANALS, MCF, Directeur adjoint de l'IUT
- Angélique ROBERT, PRCE
- Frédéric COULON, PRCE
- Renaud FRAZER, MCF, administrateur provisoire du département TC
- Michaël BORNE, enseignant contractuel en CDD
- Céline SEGUR, MCF
- Elisabeth CREMMEL, PRAG, Chef de département MMI
- Ann-Marie SISK - PRAG
- Frédéric SUR - PU
- Nicolas GREGORI, MCF, administrateur provisoire du département INFO-COM
- Thierry DUPONT, PRAG
- Samba FALL, PRCE
- Laurence KISTER, MCF
- Emmy PEULTIER, PRAG
- Nadia BELLALEM, MCF, Chef de département INFO
- Antonella BRAIDA LAPLACE, MCF

- Alain LONGHAIS, PRAG
- Bernard MANGEOL, MCF
- Catherine MARIAGE, PRAG
- Michèle DEMARD, MCF, Chef de département GEA
- Isabelle LADONET, PRAG
- Emilie LECHENAUD, enseignante en CDD
- Jennifer RAMONE-LOUIS, MCF
- Véronique WUILLEME-CARPE, PRCE
- Caroline BOSSU – Bibliothécaire adjoint spécialisé
- Dävy TARLET – Formateur en Gestion

Article deux :

Le Directeur de l'IUT Nancy-Charlemagne est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 30 novembre 2020
Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022